

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 12 DECEMBRE 2023  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2023-147

**OBJET : Lancement d'une consultation en vue de désigner un aménageur et conclure un traité de concession d'aménagement, pour la réalisation du NPNRU du quartier du Bois l'Abbé, à Champigny sur Marne**

Membres en exercice	<b>89</b>
Présents titulaires	<b>61</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>22</b>
Absents	<b>6</b>

Votants	<b>83</b>
Abstention	<b>9</b>
Suffrages exprimés	<b>74</b>
Pour	<b>74</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIÈRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Karine PEREZ, Christel ROYER, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL.

**Représentés :**

Caroline ADOMO représentée par Christian FAUTRE, Jacqueline BENHAMED représentée par Sophie AMAR, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON-BOYER, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Geneviève CARPE représentée par Bernard GAUDIÈRE, Emmanuel CHAMPETIER représenté par Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON représenté par Pierre LEBEAU, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Philippe LHOSTE représenté par Michel DUVAUDIER, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Pierre PELLÉ représenté par Thomas BERRUEZO, Philippe PEREIRA représenté par Valérie BIGAGLI, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Germain ROESCH représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Tatiana SAUSSEREAU représentée par Aurore THIROUX, Yann VIGUIE représenté par Laurent JEANNE, Annick VOISIN représentée par Éric BENSOUSSAN.

**Absents :**

Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Philippe DUBUS, Aurélia GIRARD, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER.

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

**OBJET : Lancement d'une consultation en vue de désigner un aménageur et conclure un traité de concession d'aménagement, pour la réalisation du NPNRU du quartier du Bois l'Abbé, à Champigny sur Marne**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT) et la compétence Politique de la Ville aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

**VU** la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

**VU** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment ses chapitres I et II,

**VU** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-2, L.5219-5 et suivants,

**VU** le code de la Commande Publique et notamment les articles L.3120-1 et suivants et R.3121-1 et suivants

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-1 et suivants et R.300-4 et suivants,

**VU** la délibération n°18-110 du Conseil de Territoire en date du 17 décembre 2018 portant approbation du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne,

**VU** le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) signé le 5 février 2019 par l'ensemble des partenaires,

**VU** l'avenant à ce protocole signé le 21 décembre 2021 par l'ensemble des partenaires,

**VU** la délibération n° 2023-31 du 18 avril 2023 approuvant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne dans le cadre du NPNRU,

**VU** la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier du bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne signée par l'ensemble des partenaires le 25 mai 2023,

**VU** les caractéristiques de l'opération d'aménagement,

**VU** toutes les autres pièces du dossier,

**CONSIDERANT** les orientations du projet, validées par la convention opérationnelle, qui visent à :

- Poursuivre le désenclavement du quartier par la réalisation d'un maillage viaire cohérent, lisible et valorisant les modes actifs.
- Créer une offre d'équipements publics modernes et accessibles à tous.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20231214-DC2023-147-DE Date de télétransmission : 14/12/2023 Date de réception préfecture : 14/12/2023
---

- Favoriser la mixité sociale dans le quartier en diversifiant l'offre d'habitat et le rééquilibrage de l'offre de logements sociaux aux échelles communales et territoriales.
- Renouveler le parc de logements sociaux et privés par une stratégie de réhabilitation et de résidentialisation ambitieuse.
- Développer une offre d'excellence sportive, éducative et environnementale grâce à de nouveaux équipements publics et des aménagements de qualité.
- Améliorer la sécurité et la tranquillité publique.

**CONSIDERANT**, compte tenu de l'avancement du projet d'aménagement et de ses évolutions, qu'il convient de lancer une procédure de consultation d'un aménageur en vue de sa réalisation,

**CONSIDERANT** l'ampleur et la complexité de l'opération d'aménagement, notamment au regard de la coordination fine à mener entre les différents acteurs et notamment Paris Habitat, il apparaît opportun que le concessionnaire assume le risque économique de l'opération,

**CONSIDERANT** le montage de l'opération qui prévoit que le Territoire ParisEstMarne&Bois réalise en maîtrise d'ouvrage directe l'aménagement des espaces publics du quartier hormis le secteur « centralité » et que l'aménageur aura en charge la coordination des études, les acquisitions foncières, l'aménagement des espaces publics du secteur « centralité » et la vente des droits à construire y compris la libération des emprises,

**CONSIDERANT** qu'en accord avec la Commune de Champigny sur-Marne, il est donc proposé de confier la réalisation partielle de l'opération d'aménagement à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement et ce en application des dispositions de l'article L.300-4 et suivants et R.300-4 et suivants du code de l'urbanisme,

**CONSIDERANT** que cette concession d'aménagement est envisagée sur une durée prévisionnelle de 10 ans,

**VU** l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville du 6 décembre 2023,

#### DELIBERE

**ARTICLE 1 :**

**APPROUVE** les enjeux et objectifs, le périmètre, le programme et le cadrage financier de l'opération d'aménagement pour le renouvellement urbain du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le choix de la concession d'aménagement

**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** le lancement de la procédure de consultation pour la désignation d'un concessionnaire chargé de l'aménagement du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne

**ARTICLE 4 :**

**DONNE** son accord pour l'inscription des budgets correspondants à la réalisation des actions

**ARTICLE 5 :** Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun



Le Président,

*O. Capitanio*

**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le 14/12/2023 est exécutoire à la date du en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20231214-DC2023-147-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2023  
Date de réception préfecture : 14/12/2023